

Available also on the StatCan INTRANET site /
Disponible aussi sur le site INTRANET de StatCan

68N0003XPB

no. 25

c. 2



**Project to Improve Provincial
Economic Statistics**

**Projet d'amélioration des statistiques
économiques provinciales**

**Task Group on Data
Acquisition for
Enterprises**

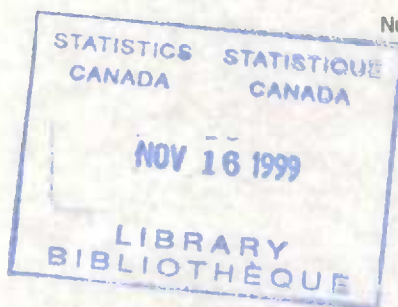
**Groupe de travail sur
l'acquisition des données
auprès des entreprises**

Technical Series

Série technique

Number 25

Numéro 25



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Task Group on Data Acquisition for Enterprises

The Task Group's general mandate is to develop the elements of a corporate strategy applicable to the Department's data acquisition activities with respect to enterprises. In light to the large number and variety of business surveys conducted by the Department, the development of a single corporate data acquisition strategy is a very complex and difficult task. Nevertheless, the Task Group believes that a corporate approach, rather than one restricted to a specific sector or program, is essential. It does not matter what the subject of the survey is or which division it comes from, respondents regard it first and foremost as a survey from Statistics Canada. A standardized, coherent, department-wide practice is needed. The Task Group undertook its mandate with this perspective in mind.

Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing partnership between Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses, governments and other institutions. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

For further information on the materials covered in this paper, please
contact Bonnie Bercik (613) 951-6790 or Diane Proulx (613) 951-7192
Fax: (613) 951-0411

Task Group on Data Acquisition for Enterprises

(Revised report, July 22, 1998)

Context

The Task Group on Data Acquisition for Enterprises was formed in March 1998. In addition to its Co-Chairs, Don Royce and François Maranda, the Group is composed of the following members: Jerry Fiori, Richard Vincent, Trish Horricks, Peter Bissett, Michael Issa, Vicki Crompton, Bernie Theriault, Justin Lacroix, Normand Laniel and John Foley. The Group reports to the Unified Enterprise Statistics Program Transition Advisory Committee.

The Task Group's general mandate is to develop the elements of a corporate strategy applicable to the Department's data acquisition activities with respect to enterprises. In light to the large number and variety of business surveys conducted by the Department, the development of a single corporate data acquisition strategy is a very complex and difficult task. Nevertheless, the Task Group believes that a corporate approach, rather than one restricted to a specific sector or program, is essential. It does not matter what the subject of the survey is or which division it comes from, respondents regard it first and foremost as a survey from Statistics Canada. A standardized, coherent, department-wide practice is needed. The Task Group undertook its mandate with this perspective in mind.

Throughout its work, the Task Group has tried to strike a balance, to find a middle ground between the various opposing forces when examining the issue of data collection from enterprises. Some of the major factors considered are the need to keep the respondent response burden to a minimum, the need to produce reliable figures that are defensible statistically, the need to have a public message that is meaningful to businesses and the need to ensure that the measures proposed can be achieved operationally.

The first three recommendations have been the focus of most of the Task Group's attention, for two key reasons. First, the Group believes that these recommendations will make it possible to achieve significant gains in terms of the reduction and distribution of the response burden of relatively small businesses, which is a priority. Second, the 1998 Unified Enterprise Survey requires short-term direction in these specific areas, especially with respect to the exclusion thresholds.

Despite the considerable efforts devoted to developing its recommendations, the Task Group is aware that many of the elements still require definition, both conceptually and operationally. The acquisition of data from businesses is a highly dynamic and complex activity. The recommendations and suggestions made in this report are intended as a summary of the Group's reflections and discussions to date on various elements of a data acquisition strategy. The Group strongly encourages all interested parties to share their comments with it on the relevance, viability and implementation of the various proposals in this report.

The Task Group was guided by three key principles as it developed its recommendations: streamline and reduce as much as possible the total quantity of information collected from enterprises by the Department; reduce the effort required to respond that is imposed on

enterprises by transferring a larger share of this effort to the Department; and lastly, distribute the response burden of enterprises as equitably as possible. As for the second principle, the Task Group is aware that such an approach could quickly translate into considerable costs for the Department. Consequently, our initiatives in this area must be in keeping with our means. The recommendations in this report are aimed at achieving gains relating to one or more of these guiding principles.

Summary of Recommendations

1. Establish "exclusion thresholds" based on estimated annual revenue, assets or other measures of size, below which businesses would not be subject to survey data collection activity.
2. Apply, on a mandatory basis, two specific sampling practices for businesses that are above the exclusion thresholds, but which are still relatively small.
3. Develop a simple process allowing exceptions from the methods described above where circumstances warrant.
4. Develop a departmental policy on data acquisition from enterprises.
5. Establish a Departmental Management Committee on Data Acquisition for Enterprises.
6. Create a centralized review function for all new data acquisition initiatives that have the potential to significantly increase the response burden of businesses.
7. Increase and further centralize our research and development activities aimed at greater use of administrative data.
8. Enhance the importance of the critical evaluation of data collected and the methods used to collect them.
9. Continue to actively exploit the new technologies to develop collection tools that are user friendly and personalized.
10. Ensure better coordination of the data acquisition times of the various surveys.
11. Increase efforts to contact respondents as much as possible at the times of the year that suit them best.
12. Continue efforts to ensure that the concepts used in our data acquisition activities more closely reflect those of respondents.
13. Continue the KPM program and integrate it more fully with the efforts of specialized programs.
14. Continue developing a complete inventory of our data acquisition activities for each respondent.

Details of Recommendations

1. Establish "exclusion thresholds" based on estimated annual revenue, assets or other measures of size, below which businesses would not be subject to survey data collection activity.

The principle behind this recommendation is to achieve major reductions in the response burden on very small businesses at the expense of introducing a small amount of additional error into our data. Businesses below the exclusion thresholds would still be part of the survey universe and their activity would be accounted for in the estimates produced by survey programs, but they would be excluded from direct data collection.

The exact method of accounting for the activity of businesses below these thresholds would depend on the individual survey program. Methods that might be used include the use of administrative data, statistical modeling, or macro-level adjustments based on the amount of activity excluded (according to some size measure on the sampling frame). In general, such methods would introduce a degree of error into the data, since they are not based on collecting data directly from respondents. Because the amount of such error cannot be measured directly, the determination of how much activity to exclude is a matter of deciding on an appropriate "comfort level."

The implementation of such thresholds will have operational costs. Methodologies and systems must be developed to ensure that businesses below the thresholds are excluded from data collection, and procedures must be developed to adjust for these exclusions. A significant number of survey programs will likely be able to implement these thresholds only as part of an overall redesign. The Task Group made no attempt to quantify these costs.

The thresholds that follow are based on the use of the Gross Business Income (GBI) variable, which is a measure of revenue, on the Business Register. However it is recognised that revenue is not an appropriate size measure for all surveys. For example, the surveys of the Industrial Organisation and Finance Division are more interested in assets. However at the time of this study, assets were not available on the Business Register. Once assets are loaded onto the Business Register, the thresholds should be refined, so as not to exclude businesses with very small revenues but significant assets.

A number of methods for developing exclusion thresholds were examined by the Task Group. At one extreme, one could select a single threshold (e.g., \$150,000 annual revenue) which would apply to all businesses, regardless of the industry or province. While this approach is the easiest to explain and is the fairest, a single threshold leads to very uneven proportions of revenue being excluded across industries and provinces. Due to the tight schedule, this approach was used for the 1997 UES pilot survey, even though it was recognized that it was not a viable long-term solution.

At the other extreme, one could define a separate exclusion threshold for each domain of interest, based on the exclusion of a single percentage of revenue (5% was a level with which the group felt reasonably comfortable). While this method is also easy to explain to respondents, and ensures even coverage for all provinces and industries, it does not tell an individual respondent whether they are excluded from the survey or not. More importantly, it treats each domain as equally important, whereas in reality they vary tremendously in size. Dropping five percent of the automobile manufacturing industry in Ontario is far more undesirable than dropping five percent of

the retail florist industry in P.E.I., for example, yet this method would do just that. As a result, the cutoffs obtained with this method vary tremendously in size.

The approach recommended by the group strikes a balance between these two extremes. We propose a series of six thresholds, ranging from \$30,000 to \$250,000. The specific threshold applied to a business will depend on the province and industry to which the business belongs. For surveys linked to the Business Register, the Gross Business Income (GBI) would be used as the basis for the threshold. The methodology for determining these cutoffs is described in Appendix A.

The largest cutoff of \$250,000 means that any business with a GBI above this level would be eligible for surveying, regardless of its province or industry. The group felt that any business of this size is capable of replying to our surveys, although we recommend special treatment for the smaller ones, as described in the second recommendation below. Experimentation with a higher maximum threshold, such as \$500,000, showed very little additional gain in terms of the total number of businesses excluded (a 1.5% increase) but a considerable increase in the percentage of total revenue excluded (a 24% increase). The variation in the percentage of revenue excluded across provinces was also greater with a higher maximum threshold.

The lowest cutoff of \$30,000 means that no business with a GBI below this level would ever be subject to surveying. This cutoff corresponds, with a few exceptions, to the lower bound used by the current Business Register, on which the calculation of these cutoffs was based. The possibility of using a higher minimum threshold (\$50,000) was also examined, but this resulted in too many cells where the percentage of revenue excluded was greater than 5%. For example, according to the Business Register, the Personal Care Services industry (NAICS 8121) in Ontario has an aggregate GBI of \$1 billion. Using a cutoff of \$50,000 would exclude 8% of this amount, or about \$81 million. Even with a lower cutoff of \$30,000, there are still several hundred province-industry cells where the percentage of revenue excluded will be more than 5% (e.g., Physician's Offices in Quebec, Fishing in several provinces).

Between \$30,000 and \$250,000, there would be four other cutoffs, chosen to make the overall amount of GBI excluded in each of these province by industry cell as close to 5% as possible without going over. However since there are only four such intermediate cutoffs, rather than an individual cutoff for every combination of province and industry, many province-industry cells will actually exclude less than 5% of the GBI.

In summary, this approach would allow us to exclude some 518,000 businesses from regular survey activity. These businesses represent 39.0% of the total universe on the Business Register and account for 1.5% of the total GBI. At the province level, the percentage of businesses excluded from surveying ranges from a low of 25.7% in Saskatchewan to a high of 40.9% in Quebec. The percentage of GBI excluded ranges from a low of 1.1% for Saskatchewan to a high of 1.8% for British Columbia. At the two-digit NAICS level, the percentage of businesses excluded ranges from a low of 26.4% for NAICS 22 (Utilities) to a high of 57.4% for NAICS 55 (Management of companies and enterprises). The percentage of GBI excluded ranges from a low of 0.1% for NAICS 22 to a high of 4.3% for NAICS 55. Note that many of the businesses in NAICS 55 may be holding companies with significant assets; thus the need to refine these thresholds in future to consider the asset dimension.

At this point, the effects of implementing these thresholds on individual survey programs have not been studied in detail. We recommend that the use of these thresholds be tested in the 1998 reference year UES, and that other surveys investigate the effect of implementing these thresholds in their programs. BSMD has created a list by province and four-digit NAICS, showing which of the six cutoffs applies (as calculated by the procedure described here), the 5% threshold (for comparison), and the percentage of GBI that would be excluded for that province-industry

cell. Subject matter divisions should then review these figures to make sure they are comfortable with them. This will be important, because a preliminary examination shows virtually no relation between the total size of a province-industry cell and the percentage of GBI excluded. For example, there are several instances of cells with an aggregate GBI of over \$10 billion where the percentage of GBI excluded is more than 4.5%.

The operational issues and costs also need to be considered. These include: keeping the calculation of the thresholds up to date, assigning thresholds for new cells currently not represented on the Business Register, designing resistance rules to handle units near the threshold, developing methods to exclude units, either at the sampling stage or at the collection stage and developing methods and systems to adjust for the excluded units.

2. Apply, on a mandatory basis, two specific sampling practices for businesses that are above the exclusion thresholds, but which are still relatively small.

As well as the exclusion thresholds for "very small" businesses, two sampling procedures are recommended for businesses above the exclusion thresholds, but which are still relatively small. Although no rigorous definition of "small businesses" exists, there was a fairly general consensus in the group that businesses with annual revenues below the \$1 million to \$3 million range should be given such special treatment in order to reduce their response burden. These two sampling practices are the following:

First, a maximum sampling fraction of the order of 2% for small businesses would be mandated for each survey. This does not prevent some businesses in this category being sampled at rates greater than 2% (e.g., those in the smaller provinces), however the overall sampling fraction of small businesses for a given survey could not exceed 2%. Of course, surveys would be free to use lower sampling fractions if they wished.

With such a low sampling fraction, any particular small business would have a very small chance of being selected for a given survey (on average 1 in 50 or less), and an almost negligible chance (on average 1 in 2500 or less) of being selected for more than one survey. If this led to a less-than-optimal sample allocation for a specific survey, a larger fraction of the larger businesses could be sampled in compensation, thus shifting the burden to those businesses more capable of responding (although the total sample size would increase). A maximum ratio of even less than 2% was considered, but it was felt that anything less than this could result in too high a risk of weighted outliers (a combination of an unexpectedly high reported value together with a large weight).

The second practice would involve the mandatory rotation of small businesses out of the sample after a maximum of two years in the same survey. This would allow relief from response burden after a reasonable period of time, while still providing sufficient sample overlap to produce reasonable estimates of year-to-year changes. Such sample rotation would be a pre-planned part of the sample design for each survey.

A third practice was discussed but is not feasible at the present time because not all surveys use the Business Register. This would involve the mandatory co-ordination of the samples for different surveys, to ensure that a small business is never included in more than one survey in any given year. If all surveys used the Business Register, such coordination could, in principle, be achieved by the use of permanent random numbers in selecting our samples, although the experience of the Australian Bureau of Statistics is that even with a common frame such coordination is difficult to achieve. In practice, the imposition of a maximum 2% sampling fraction for small businesses

would achieve almost the same thing, since the chance of a unit being selected for two surveys is (on average) 1 in 2500 or less.

The exact calculation of thresholds for "small" businesses has not yet been done, but the same approach used for calculation of exclusion thresholds for very small businesses could probably be used, simply by raising the percentage of GBI excluded. A small number of thresholds defining small business would result that would depend on the province and 4-digit NAICS industry.

Finally, as with the exclusion thresholds, the implementation of these practices would have operational costs for many survey programs. The feasibility and costs of implementing these practices have to be assessed on a case-by-case basis. Some surveys (e.g., Monthly Retail Trade) probably already come close to meeting these two practices, while others (e.g., Manufacturing, Wholesale Trade) may need major modifications to their sample designs in order to implement these recommendations. Again, it is recommended that each survey program evaluate to what extent they already follow these practices and what would be involved to modify their sample designs to conform to them.

3. Develop a simple process allowing exceptions from the methods described above where circumstances warrant.

The use of exclusion thresholds, maximum sampling fractions and sample rotation after two years are mandatory practices which would eventually apply to all business surveys, whether part of the UES or not. However there will inevitably be a need for exceptions to these rules. For example, certain surveys may focus on small businesses, where the use of the designated exclusion thresholds may completely invalidate the results. Another exception may be surveys that produce estimates at the 6-digit NAICS level, where the use of exclusion thresholds based on a 4-digit NAICS could cause unacceptably high levels of GBI to be excluded at the six-digit level. In other cases, the universe may only consist of a few hundred units where the use of sampling simply does not make sense, or rotation out of the sample after only two years is not possible. Many surveys will not be able to comply with these practices until they are redesigned, so that temporary exemptions will be required.

We propose that the Management Committee on Data Acquisition, described below, be authorized to receive applications for and grant exemptions from the mandatory practices described above. All exemptions would have to be justified in writing. An accumulation of the types of exemptions and the reasons for them would be used to refine these practices in future years.

4. Develop a departmental policy on data acquisition from businesses.

Data acquisition is unquestionably one of the most important activities to the effective operation of Statistics Canada. Raw data are the essential materials used to produce various statistical series. However, data acquisition is a highly complex issue that calls numerous factors into play, factors that are often in opposition to each other and that are changing both constantly and rapidly. Some of the key elements of data acquisition are covered by other policies, but there is no policy that addresses the whole of the issue itself. For this reason, the Task Group believes that a departmental policy on data acquisition from businesses would be very useful. Such a policy would not only make it possible to formalize the key parameters related to data acquisition from businesses by the Department, but would also provide a mechanism for making them better known and gradually integrating them in the organizational culture.

5. Establish a Departmental Management Committee on Data Acquisition for Enterprises

As mentioned earlier, some of the factors related to the issue of enterprise data acquisition are in the midst of rapid change. Two of these factors are the increased access to administrative data, especially tax data, and the very rapid advances in the area of technology. In such a context, it is important to constantly re-examine and assess the concrete measures that the Bureau should take to remain abreast of the various aspects of data acquisition. The Task Group believes that the issue of data acquisition from businesses and its numerous ramifications on the Bureau's activities should be the focus of a departmental management committee. The mandate of such a committee could include the following elements: development of a departmental policy on data acquisition; review of applications for exceptions to this policy; advice to managers in general and to senior management in particular on concrete measures to be taken in response to changes in the factors affecting data acquisition; increase the awareness of managers to the problem of response burden; examine new data acquisition initiatives which have the potential to significantly increase the response burden on businesses; and promote good data acquisition practices. The Group is of the opinion that this committee should be headed by an Assistant Chief Statistician and should include the Ombudsman as a member. Representatives from the key federal departments that are the main suppliers of data could be other potential members.

6. Create a centralized review function for all new data acquisition initiatives that have the potential to significantly increase the response burden of businesses

In general, the managers of the specialized programs establish the content of business data acquisition activities. There is no doubt that these managers are sensitive to the response burden and that decisions are made in the best interests of the programs. However, given that the analysis on which decisions are based tends to have a local perspective, there is the risk of introducing duplication, real or apparent, without it being a conscious decision on the part of Department. This type of situation is often brought to our attention by respondents without us having been aware of it. We then have to take corrective measures, but part of the damage has already been done. The Task Group believes that a centralized review initially of all major data acquisition activities would make it possible to identify, in advance, situations that have the potential to cause significant problems in terms of the burden on respondents. These situations could then be brought to the attention of the Departmental Management Committee on Data Acquisition and subsequently to senior management, if necessary, for discussion and review in a broader context. On the operational level, the review could be carried out by a senior member of the Departmental Management Committee on Data Acquisition. It is important to point out that it is not the intention of the Task Group to propose a cumbersome and complex administrative process; rather it is to have a mechanism that would facilitate the injection of elements of a global perspective into the decision-making related to our data acquisition from respondents.

7. Increase and enhance cooperation in our research and development activities aimed at greater use of administrative data.

There is no question that use of administrative data, especially tax data, is one of the most effective ways to reduce the response burden. However, access to administrative data and their use for statistical purposes are issues that contain several highly dynamic and constantly changing elements. Some examples of these elements are the imminent and significant increase

in the availability of tax data resulting from the implementation of the GIFI program, the relatively recent availability of GST-related data, and the rapid progress in technology that offers increased access and processing capability. There is an ongoing need for research and development work to determine precisely and concretely the various ways of integrating administrative data into our survey activities. A great deal of effort is already being devoted to the use of administrative data, but these efforts are spread over several programs and are often subordinate to operational activities. It is the opinion of the Task Group that greater gains could be achieved through better coordination and better support of our research and analytical work on the use of administrative data. We could, for example, set up a small team in the Tax Data Division that would be explicitly directed to enhance coordination of work related to the use of tax data and to support this work by providing technical expertise. This specialized resource centre would include a small number of staff composed of full-time economist-researchers and methodologists, and would work closely with the specialized programs. The mandate of such a centre might include, in particular: studying concrete applications of tax data likely to reduce the response burden; developing, updating and distributing a general work plan on current and future initiatives on the use of tax data; and establishing mechanisms that would enable persons working with tax data throughout the divisions to set up a network and thus regularly share information on topics of mutual interest such as the progress made, problems encountered and methods used. Better coordination of research would also ensure a rationalization and more effective use of our human resources, particularly, our methodological resources, for which there is high demand. It is important to emphasize that the purpose of this initiative is not to strip the specialized programs of their research and development responsibilities related to administrative data – far from it. Rather, it is to have a group responsible for ensuring better coordination of these activities and for providing leadership. This recommendation closely reflects the views of the Tax Data Division.

8. Enhance the importance of the critical evaluation of data collected and the methods used to collect them

The critical evaluation of our programs to rationalize their content has historically been driven by budgetary considerations. The Task Group believes that the critical evaluation of the data collected through our statistical programs should have a much higher priority than it presently has. For example, we should be constant seeking opportunities to use abridged versions of questionnaires for small businesses and to complete the information using administrative data. Or, we should attach increased importance to studying the stability of variables over time with the view to possibly reducing the frequency and content of our acquisition activities. Instead, we tend to repeat our data acquisition activities more or less mechanically, rather than constantly asking ourselves what can be done to minimize them. Specifically, it is recommended that there be an annual critical evaluation of the content of the Unified Enterprise Survey. In general, greater value needs to be placed on critical evaluation of the content of data acquisition programs and methods, and this type of evaluation needs to be more fully integrated into our organizational culture. Further, the Departmental Management Committee on Data Acquisition proposed earlier could develop the main parameters for such evaluations.

9. Continue to actively exploit the new technologies to develop collection tools that are user friendly and personalized

Technology is evolving at a phenomenal pace, opening the door to increased possibilities in the area of data acquisition. The Task Group wishes to reiterate the importance for Statistics Canada of continuing to actively exploit the new technologies in order to facilitate the task of respondents. The Group believes, for example, that we should continue to vigorously pursue the following initiatives: production and use of questionnaires with personalized content based on the respondent's known characteristics; development of data acquisition tools available on electronic media, especially diskette and the Internet; and the integration, to the degree possible, of our questionnaires with commercial accounting software used by businesses. This latter suggestion contains a number of elements that will require further investigation. Such an investigation, with subsequent recommendations on the measures and orientations to be taken, could also be part of the work plan of the Departmental Management Committee on Data Acquisition.

10. Ensure better coordination of the data acquisition times of the various surveys

It is a well known fact that the vast majority of businesses are prepared to cooperate with our surveys as long as they believe that the burden we are imposing on them is reasonable. However, too often a respondent's tolerance threshold is exceeded when he finds himself inundated with several surveys within a short space of time. The addition of a new survey, whether it is burdensome in itself or not, becomes the straw that breaks the camels back. The respondent is alienated and decides to stop responding completely and categorically to our surveys. One of the key elements of the burden imposed on respondents is not just the volume, but also the concentration in time of their responses. The Task Group believes that the response burden could be reduced considerably if there was better coordination of the data acquisition periods of the various surveys.

11. Increase efforts to contact respondents as much as possible at the times of the year that suit them best

Respondents are regularly required to consult their records, especially their accounting records, in order to provide us with the information we are requesting. To make this easier for respondents, we should make an effort to contact them at the time of the year when the relevant records exist and are still fresh in their minds. For this reason, the Task Group is recommending that we continue, and indeed increase, our efforts to spread out the mailing and receipt of questionnaires over the year based on the characteristics and preferences of the businesses. The Group believes that this is a key element in any data acquisition strategy.

12. Continue efforts to ensure that the concepts used in our data acquisition activities more closely reflect those of respondents

One of the effective ways of reducing the response burden is to adapt the concepts we use for data acquisition to those used by respondents. This would transfer from the respondent to the Department the often difficult and costly task of converting the information into the statistical concepts we use. Over the years, a great deal of effort has been spent on using data acquisition methods that are as user friendly as possible for respondents. Examples of this are the option to

report information by fiscal year or by different units of measure. Despite such efforts, the Group considers that further significant improvements can be made in this area.

13. Continue the KPM program and integrate it more fully with the efforts of specialized programs

It goes without saying that the KPM program has been a very positive initiative to date. Among the many benefits derived from it are the development of more trusting relationships with the large enterprises, better coordination of our acquisition activities with these enterprises and, ultimately, better quality data. Outside the KPM program, there are also numerous and regular contacts between the large enterprises and the various program managers, including managers from the divisions responsible for data acquisition operations. The Group views these contacts as healthy and necessary and believes that they should definitely continue to be encouraged. However, the Group believes that the possibility of integrating such contacts more fully in the KPM program should be studied in order to draw even greater benefit from them. The concept would be to develop and to implement the concept of a quasi-KPM. The Group sees this as a desirable initiative and believes that it would receive strong support from program managers.

14. Continue developing a complete inventory of our data acquisition activities for each respondent

The Task Group discussed at great length the possibility of defining quantitative strategic data acquisition elements. For example, the burden imposed on a respondent should not exceed an annual threshold expressed in terms of number of contacts, surveys or hours. If we are to make any progress in this area, we must develop a complete inventory of our data acquisition activities related to businesses and keep that inventory up to date. By complete, we mean all our activities relating to data acquisition from enterprises, including those not directly related to the Business Register. This inventory is currently taking shape under the CATS system. The Group believes that developing this system is very important and must be pursued vigorously. Further, the Group encourages all surveys that can to begin using this system immediately in order to better manage their response burden. The CATS system is the key that opens the door to a wide range of powerful new tools for better quantitative control targeted at the burden imposed on respondents. In addition to this essential tool, the Group believes that the Business Register should include a wider range of variables, such as assets, in order to carry out analyses more integrated with the tax data and to be able to make better decisions with respect to the response burden.

Appendix A: Calculation of Exclusion Thresholds

Data from the current Business Register were used for this exercise. Since these exclusion thresholds were expected to be low, calculations were carried out at the establishment level, using the value of Gross Business Income (GBI) present on the Register.

The first step was to classify each business by its province and 4-digit NAICS value. There were approximately 3500 such "cells" which contained at least one establishment. For each cell, the "5% threshold value" of GBI was then calculated. The establishments in a given cell were sorted in descending order of GBI, and establishments were chosen in order starting from the top of this list to the point where the cumulative GBI of these establishments exceeded 95% of the total GBI for the cell. The GBI of the last establishment included is the "5% threshold value" for the cell.

The 3500 cells were then sorted in descending order of their 5% threshold value. These results were displayed on a graph (Figure 1), where the vertical axis represented the logarithm of the 5% threshold value, and the horizontal axis represented the sortation order of the cell (from 1 to 3500). A logarithmic scale for the 5% threshold values was chosen because the threshold values varied tremendously across cells. Examination of this plot shows that for 5% threshold values between approximately \$30,000 and \$250,000 (4.5 and 5.4 on the vertical axis), the relation between the logarithm of the threshold value and the sortation order was essentially linear. Examination of this graph and discussions within the team led to the recommendation to have an absolute lower cutoff of \$30,000 and an absolute upper cutoff of \$250,000.

We then wished to specify a small additional number of cutoffs (four seemed reasonable) between these two limits which would depend on the province and industry. Selecting four such intermediate cutoffs amounted to approximating the linear portion of the curve (between the \$30,000 and \$250,000 limits) by a step function with four levels. After discussion in the team, it was decided that this step function should be constrained to never exceed the line that it approximates, i.e., so that the percentage of GBI excluded in any cell would never exceed 5%. Since the curve is linear, the best way of accomplishing this is to divide the interval on the vertical axis between $\log(\$30,000)$ and $\log(\$250,000)$ into four equal parts. The values of revenue corresponding to these points were \$45,844, \$70,057, \$107,056 and \$163,597. Note that these intervals are not equally spaced since they were calculated using a logarithmic scale; however the ratios of successive pairs are the same.

In practice, these thresholds would be implemented using a reference table that would give the appropriate threshold corresponding to each of the 3500 province by 4-digit NAICS combinations.

5% threshold vs. sortation order
(province by NAICS4)

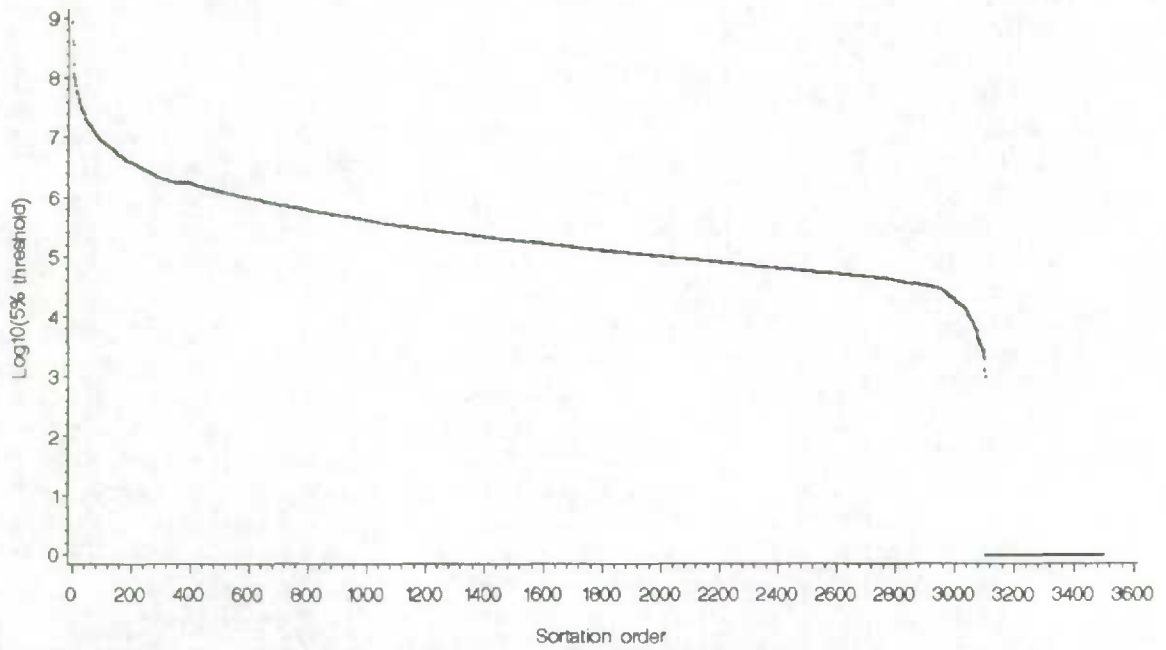


Figure 1: Logarithm of 5% Threshold versus Sortation Order

Technical Series - Index

March 15, 1999

PIPES has a series of technical paper reprints primarily for internal purposes. A list of the reprints currently available is presented below. For copies, contact Bonnie Bercik at (613) 951-6790 or Diane Proulx at (613) 951-7192, fax number (613) 951-0411 or write to Statistics Canada, 13th Floor, Jean Talon Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

1. Unified Enterprise Statistics Program – Project to Improve Provincial Economic Statistics – May 5, 1997 – PIPES Project Managers.
2. PIPES Evaluation Framework – September 15, 1997 – Philip Smith.
3. Report on the Unified Enterprise Survey & Reporting Arrangements Business Consultations – August 1997 – Larry Murphy, Guy Gellatly and Junior Smith.
4. Update on PIPES Progress: Notes for a Briefing for Federal and Provincial Finance Officials, Halifax, Nova Scotia, March 12, 1997 – Philip Smith.
5. An Overview of The Project to Improve Provincial Economic Statistics – November 1997 – Don Royce, Francine Hardy and George Beelen.
6. Using Databases to Design, Generate and Store Business Questionnaires at Statistics Canada – November 5, 1997 – Alana M. Boltwood.
7. The How and Why of Business Statistics – April 15, 1998 – Elise Mennie.
8. An update on PIPES Fifteen Months into the Project – April 24, 1998 – Philip Smith.
9. Key Provider Manager (KPM) – 1997-98 Annual Report – May 1998 – Vicki Crompton.
10. A Framework for Planning Unified Enterprise Survey Data Collection – October 28, 1998 – Alana Boltwood.
11. Impact of the PIPES Funding on the Services Division Programme and Achievements in 1997-98 – April 1998 – Gordon Baldwin.
12. PIPES Organization and Decision-Making Structure – August 17, 1998 – Philip Smith.
13. The Central Goal of PIPES – November 17, 1997 – Philip Smith.
14. The Terminology and Framework of the Unified Enterprise Questionnaire – June 5, 1998 – Philip Smith.
15. Realizing and Measuring Quality Improvements in Provincial Economic Accounts – August 1998 – Philip Smith.
16. Annual Report 1997-98 – Ombudsman for Small Business Response Burden – July 1998, – Michael Issa.
17. Decision Making in PIPES – October 1, 1998 – Philip Smith.
18. Task Force on Electronic Data Reporting – April, 1998 – Guy Parent, Monique Gaudreau, Joe Wilkinson, Doug Zinnicker, Laurie Hill, Denis Leblanc, Mario Ménard, Anne Ladouceur, George Andrusiak.
19. PIPES Information Package – October 1998 – Philip Smith.
20. UES and the Non-Business Sectors – September 17, 1997 – Art Ridgeway.
21. CATS User Guide – April 1998 – Janet Howatson.
22. Report on Collection and Data Capture Operation OID for UES 1997 – September 3, 1998 – Anne Ladouceur.

23. SDD Contribution to PIPES 1998-1999 – September 1998 – Shirley Dolan.
24. The Harmonized Sales Tax Revenue Allocation Formula – August 1998 – Karen Hall.
25. Data Acquisition Strategy Report – July 22, 1998 – François Maranda and Don Royce.
26. Roles and Responsibilities in the Unified Enterprise Statistics Program – December 15, 1998 – George Andrusiak, Richard Barnabé, Albert Meguerditchian, Ray Ryan and Philip Smith.
27. Paper on the Project to Improve Provincial Economic Statistics from the Joint IASS/IAOS Conference – July 22, 1998 – Royce Maranda.
28. Respondent Relations Task Force – March 5, 1999 – Dale Sewell.



Projet d'amélioration des statistiques
économiques provinciales

Project to Improve Provincial
Economic Statistics

**Groupe de travail sur
l'acquisition des données
auprès des entreprises**

**Task Group on Data
Acquisition for
Enterprises**

Série technique

Technical Series

Numéro 25

Number 25



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises

(Rapport révisé, 22 juillet 1998)

Contexte

Le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises a été formé en mars 1998. Outre ses coprésidents, Don Royce et François Maranda, le Groupe comprend les membres suivants : Jerry Fiori, Richard Vincent, Trish Horricks, Peter Bissett, Michael Issa, Vicki Crompton, Bernie Theriault, Justin Lacroix, Normand Laniel et John Foley. Le Groupe relève du Comité directeur sur la transition au Programme unifié des statistiques sur les entreprises.

De façon générale, le Groupe de travail a comme mandat d'élaborer les éléments d'une stratégie corporative applicable aux activités du Ministère en matière de collecte des données auprès des entreprises. Étant donné la multitude et la variété des enquêtes auprès des entreprises effectuées par le Ministère, le développement d'une stratégie corporative d'acquisition des données constitue une tâche fort complexe et difficile. Cependant, le Groupe de travail estime qu'une approche corporative, et non pas restreinte à un Secteur ou à un programme en particulier, est essentielle. Peu importe le sujet d'une enquête ou sa division auteur, les répondants la considèrent d'abord et avant tout comme une enquête provenant de Statistique Canada. Une pratique normalisée et cohérente à l'échelle du Ministère est nécessaire. C'est dans cette optique que le Groupe de travail a abordé son mandat.

Tout au long de ses travaux, le Groupe de travail s'est efforcé de trouver un équilibre, un juste milieu entre les différentes forces qui s'opposent lorsqu'on examine la question de l'acquisition des données auprès des entreprises. Parmi les grands facteurs considérés, on note les suivants : le besoin de réduire au minimum le fardeau des répondants, le besoin de produire des chiffres fiables et défendables au plan statistique, le besoin d'avoir un message public qui soit significatif pour les entreprises, et le besoin que les mesures proposées soient réalisables au plan opérationnel.

Les trois premières recommandations sont celles sur lesquelles le Groupe de travail s'est concentré davantage, et ce pour deux raisons principales. D'abord, le Groupe estime que ces recommandations permettraient de réaliser des gains importants au chapitre de la réduction et de la distribution du fardeau de réponse des entreprises considérées comme relativement petites, ce qui est une priorité. Dans un second temps, l'Enquête unifiée auprès des entreprises, édition 1998, a besoin d'orientation à court terme dans ces domaines particuliers, surtout en ce qui concerne les seuils d'exclusion.

Malgré les efforts importants consacrés à l'élaboration de ses recommandations, le Groupe de travail est conscient que de nombreux éléments restent encore à préciser, autant au plan conceptuel qu'opérationnel. L'acquisition des données auprès des entreprises est un sujet dynamique et d'une grande complexité. Les recommandations et suggestions présentées dans ce rapport se veulent un sommaire de la réflexion et des discussions du Groupe à ce jour sur

différents éléments d'une stratégie d'acquisition des données. Le Groupe invite fortement toutes les parties intéressées à lui faire part de ses commentaires sur la pertinence, la viabilité et la mise en œuvre des différentes propositions contenues dans ce rapport.

Les trois grands principes qui ont guidé le Groupe de travail dans l'élaboration de ses recommandations sont les suivants : rationaliser et réduire le plus possible la quantité totale d'information recueillie auprès des entreprises par le Ministère; réduire les efforts de réponse imposés aux entreprises en transférant une partie accrue de ces efforts vers le Ministère; et enfin, répartir les efforts de réponse des entreprises de façon aussi équitable que possible. En ce qui concerne le second principe, le Groupe de travail est conscient que cette approche peut rapidement se traduire par des coûts considérables pour le Ministère. Nos initiatives dans ce domaine doivent donc être proportionnelles à nos moyens. Les recommandations contenues dans ce rapport visent à réaliser des gains par rapport à l'un ou plusieurs de ces principes directeurs.

Sommaire des recommandations

1. Établir des « seuils d'exclusion », à partir d'estimations des revenus annuels, de l'actif et d'autres mesures de la taille, en-dessous desquels les entreprises ne seraient pas assujetties à la collecte des données d'enquête.
2. Appliquer, sur une base obligatoire, deux méthodes d'échantillonnage particulières pour les entreprises qui se trouvent au-dessus des seuils d'exclusion, même si elles sont relativement petites.
3. Élaborer un processus simple permettant de déroger aux méthodes décrites ci-dessus lorsque les circonstances le justifient.
4. Élaborer une politique ministérielle sur l'acquisition des données auprès des entreprises
5. Former un Comité ministériel de gestion portant sur l'acquisition des données auprès des entreprises
6. Créer une fonction d'examen centralisé des nouvelles initiatives d'acquisition de données qui ont le potentiel d'accroître de façon importante le fardeau de réponse des entreprises
7. Accroître et centraliser davantage nos activités de recherche et de développement ayant pour objectif l'utilisation accrue des données administratives
8. Accorder davantage d'importance à l'évaluation critique des données recueillies et des méthodes utilisées pour y arriver
9. Continuer d'exploiter activement les nouvelles technologies afin de développer des outils de collecte conviviaux et personnalisés
10. Assurer une meilleure coordination au niveau des périodes de collecte des données des différentes enquêtes
11. Accroître nos efforts pour contacter les répondants autant que possible au moment de l'année où cela leur convient le mieux

12. Poursuivre nos efforts pour que les concepts employés lors de nos activités de collecte de données soient davantage harmonisés avec ceux des répondants
13. Poursuivre le programme de KPM et l'intégrer davantage avec les efforts des programmes spécialisés
14. Poursuivre le développement d'un inventaire complet de nos activités de collecte pour chaque répondant

Détail des recommandations

1. Établir des « seuils d'exclusion », à partir d'estimations des revenus annuels, de l'actif et d'autres mesures de la taille, en-dessous desquels les entreprises ne seraient pas assujetties à la collecte des données d'enquête.

Le principe qui sous-tend cette recommandation est d'en arriver à des réductions importantes du fardeau de réponse pour les très petites entreprises, avec comme conséquence un faible taux d'erreur supplémentaire dans nos données. Les entreprises se trouvant en-dessous du seuil d'exclusion continueraient de faire partie de l'univers de l'enquête, et leurs activités seraient prises en compte dans les estimations produites par les programmes d'enquête. Elles seraient toutefois exclues de la collecte directe de données.

La méthode exacte utilisée pour calculer les activités des entreprises se trouvant en-dessous de ces seuils dépendra du programme d'enquête concerné. Parmi les méthodes envisagées figurent l'utilisation de données administratives, l'établissement de modèles statistiques ou le rajustement des microdonnées en fonction de la proportion des activités exclues (selon une certaine mesure de la taille figurant dans la base de sondage). De façon générale, ces méthodes introduiraient un niveau d'erreur dans les données, étant donné qu'elles ne sont pas fondées sur la collecte de données directement auprès des répondants. Du fait qu'il est impossible de calculer directement l'importance de ces erreurs, la détermination de la proportion des activités à exclure est liée à celle d'un « niveau de confort » approprié.

Le mise en œuvre de ces seuils comportera des coûts opérationnels. Des méthodes et des systèmes devront être mis au point pour s'assurer que les entreprises qui se trouvent en-dessous de ces seuils sont exclues de la collecte des données, et des procédures devront être mises au point pour tenir compte de ces exclusions. Dans le cas d'un nombre significatif de programmes d'enquête, la mise en œuvre de ces seuils ne pourra se faire que dans le cadre d'un remaniement global. Le Groupe de travail n'a pas tenté de quantifier ces coûts.

Les seuils qui suivent sont fondés sur l'utilisation de la variable des revenus bruts de l'entreprise (RBE), une mesure des revenus, qui figure dans le Registre des entreprises. Il est toutefois reconnu que les revenus ne constituent pas une mesure appropriée de la taille pour toutes les enquêtes. Par exemple, les enquêtes de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie portent davantage sur l'actif. L'actif ne figurait toutefois pas dans le Registre des entreprises au moment de la présente étude. Lorsque cet élément fera partie du Registre, les seuils pourront être précisés, afin de ne pas exclure les entreprises qui ont très peu de revenus mais un actif important.

Le Groupe de travail a examiné un certain nombre de méthodes pour l'élaboration de seuils d'exclusion. À un extrême, on pourrait choisir un seuil unique (p. ex., des revenus annuels de 150 000 \$), qui s'appliquerait à toutes les entreprises, peu importe la branche d'activité ou la province. Même si cette approche est la plus facile à expliquer et la plus équitable, un seuil unique entraîne l'exclusion de proportions très inégales des revenus d'une branche d'activité ou d'une province à l'autre. En raison de l'échéancier serré, cette approche a été utilisée pour l'EUE pilote de 1997, même s'il a été reconnu qu'il ne s'agissait pas d'une solution valable à long terme.

À l'autre extrême, on pourrait définir un seuil d'exclusion distinct pour chaque domaine d'intérêt, à partir de l'exclusion d'un pourcentage fixe des revenus pour ce domaine (5 % est un niveau qui a été jugé raisonnablement confortable par le Groupe). Même si cette méthode est aussi facile à expliquer aux répondants et permet une couverture uniforme pour les provinces et les branches d'activité, elle ne permet pas à un répondant de déterminer individuellement s'il est exclu de l'enquête ou non. Qui plus est, elle traite chaque domaine comme étant également important, même si, en pratique, leur importance varie considérablement. Il est beaucoup moins souhaitable de laisser de côté 5 % du secteur de la fabrication de véhicules automobiles en Ontario, que 5 % des fleuristes au détail à l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, ce que cette méthode aurait pour résultat.

L'approche recommandée par le Groupe permet d'établir un équilibre entre ces deux extrêmes. Nous proposons un ensemble de six seuils d'exclusion, allant de 30 000 \$ à 250 000 \$. Le seuil particulier qui s'appliquera à une entreprise dépendra de la province et de la branche d'activité à laquelle cette entreprise appartient. Dans le cas des enquêtes effectuées à partir du Registre des entreprises, les revenus bruts de l'entreprise (RBE) seront utilisés comme base pour l'établissement de ce seuil. La méthode qui a servi à déterminer ces seuils est décrite à l'annexe A.

Le seuil maximal de 250 000 \$ signifie que toutes les entreprises dont les RBE se situent au-dessus de ce niveau seraient admissibles à l'enquête, peu importe la province ou la branche d'activité à laquelle elles appartiennent. Le Groupe est d'avis que les entreprises de cette taille sont en mesure de répondre à nos enquêtes, même si nous recommandons un traitement spécial pour les plus petites, conformément à la deuxième recommandation figurant ci-dessous. Les expériences qui ont été menées avec un seuil maximal plus élevé (500 000 \$, par exemple) n'ont permis de réaliser que peu de gains supplémentaires du point de vue du nombre total d'entreprises exclues (une augmentation de 1,5 %), mais ont entraîné une augmentation considérable du pourcentage des revenus totaux exclus (une augmentation de 24 %). Les écarts quant au pourcentage des revenus exclus dans les différentes provinces ont aussi été plus élevés en présence d'un seuil maximal supérieur.

Le seuil minimal de 30 000 \$ signifie qu'une entreprise dont les RBE se situent en-dessous de ce niveau ne sera jamais assujettie à l'enquête. Ce seuil correspond, à quelques exceptions près, à la limite inférieure utilisée par le Registre des entreprises actuel, à partir duquel le calcul de ces seuils a été effectué. On a aussi examiné la possibilité d'utiliser un seuil maximal plus élevé (50 000 \$), mais cela a donné lieu à un trop grand nombre de cellules dont le pourcentage des revenus exclus était supérieur à 5 %. Par exemple, selon le Registre des entreprises, le secteur des Services de soins personnels (SCIAN 8121) en Ontario a des RBE agrégés d'un milliard de dollars. Le fait d'utiliser un seuil de 50 000 \$ exclurait 8 % de ce montant, soit environ 81 millions de dollars. Même avec un seuil moins élevé de 30 000 \$, il existe encore plusieurs centaines de cellules province-branche d'activité pour lesquelles la proportion des revenus exclus sera supérieure à 5 % (p. ex., les cabinets de médecin au Québec, les pêches dans plusieurs provinces).

Entre 30 000 \$ et 250 000 \$, on établirait quatre autres seuils, choisis de façon que le montant total des RBE exclus dans chacune des provinces, selon la cellule de branche d'activité, se situe

le plus près possible de 5 %, sans dépasser ce pourcentage. Toutefois, étant donné qu'il n'existe que quatre seuils intermédiaires, plutôt qu'un seuil individuel pour chaque combinaison de province et de branche d'activité, de nombreuses cellules province-branche d'activité excluront dans les faits moins de 5 % des RBE.

En résumé, cette approche nous permettrait d'exclure quelque 518 000 entreprises des activités courantes d'enquête. Ces entreprises représentent 39,0 % de l'ensemble de l'univers du Registre des entreprises et 1,5 % des RBE totaux. Au niveau provincial, le pourcentage d'entreprises exclues de l'enquête va de 25,7 % en Saskatchewan, à 40,9 % au Québec. Le pourcentage des RBE exclus va de 1,1 % en Saskatchewan, à 1,8 % en Colombie-Britannique. Au niveau à deux chiffres du SCIAN, le pourcentage d'entreprises exclues va de 26,4 % pour le SCIAN 22 (Services publics), à 57,4 % pour le SCIAN 55 (Gestion de sociétés et d'entreprises). Le pourcentage des RBE exclus va de 0,1 % pour le SCIAN 22, à 4,3 % pour le SCIAN 55. Il convient de souligner que nombre des entreprises comprises dans le SCIAN 55 peuvent être des sociétés de portefeuille qui ont actif important, d'où la nécessité de préciser ces seuils à l'avenir, afin de tenir compte de l'aspect de l'actif.

Les répercussions de la mise en œuvre de ces seuils sur les divers programmes d'enquête n'ont pas été étudiées de façon détaillée jusqu'à maintenant. Nous recommandons que l'utilisation de ces seuils soit mise à l'essai pour l'année de référence 1998 de l'EUE, et que les responsables d'autres enquêtes examinent les répercussions de la mise en œuvre de ces seuils pour leurs programmes. La DMEE a dressé une liste, selon la province et le SCIAN à quatre chiffres, dans laquelle est indiqué chacun des six seuils qui s'appliquent (calculé selon la méthode décrite ici), le seuil de 5 % (à des fins de comparaison), et le pourcentage des RBE qui seraient exclus de cette cellule province-branche d'activité. Par la suite, les divisions spécialisées devront revoir ces chiffres pour s'assurer qu'ils conviennent. Cette étape est importante, étant donné qu'un examen préliminaire montre qu'il n'existe essentiellement pas de lien entre la taille totale d'une cellule province-branche d'activité et le pourcentage des RBE exclus. Par exemple, on a noté plusieurs cas de cellules comportant des RBE supérieurs à 10 milliards de dollars dont le pourcentage des RBE exclus est supérieur à 4,5 %.

Il faut aussi examiner les enjeux et les coûts opérationnels. Ceux-ci comprennent : le maintien à jour du calcul des seuils, l'attribution de seuils aux nouvelles cellules non représentées actuellement dans le Registre des entreprises, la conception de règles pour traiter les unités à proximité des seuils, l'élaboration de méthodes pour exclure des unités, à l'étape de l'échantillonnage ou de la collecte, et l'élaboration de méthodes et de systèmes pour tenir compte des unités exclues.

2. Appliquer, sur une base obligatoire, deux méthodes d'échantillonnage particulières pour les entreprises qui se trouvent au-dessus des seuils d'exclusion, même si elles sont relativement petites.

Outre les seuils d'exclusion pour les entreprises « très petites », deux méthodes d'échantillonnage ont été recommandées pour les entreprises qui se trouvent au-dessus des seuils d'exclusion, mais qui sont tout de même relativement petites. Même si on ne dispose pas d'une définition rigoureuse des « petites entreprises », il existe un consensus assez général au sein du Groupe selon lequel les entreprises dont les revenus annuels sont inférieurs à une fourchette de un à 3 millions de dollars devraient se voir accorder ce traitement spécial, afin de réduire leur fardeau de réponse. Les deux méthodes d'échantillonnage dont il est question sont décrites ci-après.

Tout d'abord, une fraction maximale d'échantillonnage de l'ordre de 2 % pour les petites entreprises serait obligatoire pour chaque enquête. Cela n'empêcherait pas certaines entreprises de cette catégorie d'être échantillonnées à des taux supérieurs à 2 % (p. ex., celles des provinces plus petites). Toutefois, la fraction globale d'échantillonnage des petites entreprises pour une enquête donnée ne dépasserait pas 2 %. Évidemment, les responsables des enquêtes seront libres d'utiliser des fractions d'échantillonnage plus faibles s'ils le souhaitent.

Avec une fraction d'échantillonnage si faible, une petite entreprise aurait très peu de probabilité d'être choisie pour une enquête donnée (une sur 50 ou moins, en moyenne), et une probabilité à peu près négligeable (une sur 2 500 ou moins, en moyenne) d'être choisie pour plus d'une enquête. Même si cela peut entraîner une répartition d'échantillon moins qu'optimale pour certaines enquêtes, on pourrait compenser cet élément en échantillonnant un plus grand nombre d'entreprises plus importantes, transférant ainsi le fardeau de réponse aux entreprises davantage en mesure d'y faire face (même si la taille totale de l'échantillon augmenterait). On a même envisagé un ratio maximum inférieur à 2 %, mais on a déterminé qu'une proportion inférieure à celle-ci présentait un trop grand danger de valeurs aberrantes pondérées (une combinaison de valeurs déclarées étonnamment élevées et de poids important).

La deuxième pratique a trait au renouvellement obligatoire de l'échantillon des petites entreprises, après un maximum de deux ans de participation à la même enquête. Cela soulagerait ces entreprises du fardeau de réponse après une période raisonnable de temps, tout en fournissant un chevauchement suffisant des échantillons pour produire des estimations raisonnables d'une année par rapport à l'autre. Un tel renouvellement de l'échantillon serait déjà prévu dans le plan d'échantillonnage de chaque enquête.

Une troisième pratique a été suggérée, mais elle n'est pas faisable à l'heure actuelle, étant donné que ce ne sont pas toutes les enquêtes qui utilisent le Registre des entreprises. Elle entraînerait la coordination obligatoire des échantillons de différentes enquêtes, afin de s'assurer qu'une petite entreprise n'est pas incluse dans plus d'une enquête pour chaque année. Si toutes les enquêtes utilisaient le Registre des entreprises, une telle coordination pourrait en principe être assurée grâce à l'utilisation de nombres aléatoires permanents au moment du choix de l'échantillon. Toutefois, selon l'expérience de l'Australian Bureau of Statistics, une telle coordination est difficile à assurer, même en présence d'une base de sondage commune. En pratique, l'imposition d'une fraction maximale d'échantillonnage de 2 % pour les petites entreprises pourrait entraîner à peu près les mêmes résultats, étant donné que la possibilité qu'une unité soit choisie pour deux enquêtes serait d'au plus 1 sur 2 500 (en moyenne).

On n'a pas encore calculé avec exactitude les seuils pour les « petites » entreprises, mais on pourrait probablement avoir recours à l'approche utilisée pour le calcul des seuils d'exclusion des très petites entreprises, grâce simplement à une augmentation du pourcentage des RBE exclus. Un petit nombre des seuils servant à définir les petites entreprises qui en résulteraient dépendrait de la province et du code à quatre chiffres du SCIAN.

Enfin, comme c'est le cas pour les seuils d'exclusion, la mise en œuvre de ces méthodes comportera des coûts opérationnels pour de nombreux programmes d'enquête. Il faudra évaluer la faisabilité et les coûts de l'application de ces méthodes sur une base individuelle. Pour certaines enquêtes, (p. ex. l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail), on applique, à peu de choses près, ces deux méthodes dans les faits, tandis que pour d'autres (p. ex. les enquêtes sur la fabrication ou le commerce de gros), il faudra modifier considérablement le plan d'échantillonnage pour mettre en œuvre ces recommandations. Encore une fois, il est recommandé que les responsables de chaque programme d'enquête déterminent dans quelle mesure ils appliquent déjà ces pratiques, ainsi que les dispositions qu'ils devront prendre pour modifier leur plan d'échantillonnage pour s'y conformer.

3. Élaborer un processus simple permettant de déroger aux méthodes décrites ci-dessus lorsque les circonstances le justifient.

Le recours aux seuils d'exclusion, à des fractions d'échantillonnage maximales et au renouvellement de l'échantillon après deux ans est obligatoire et finira par s'appliquer à toutes les enquêtes auprès des entreprises, que celles-ci fassent partie de l'EUE ou non. Toutefois, il faudra inévitablement faire exception à ces règles dans certains cas. Par exemple, certaines enquêtes peuvent mettre l'accent sur les petites entreprises, et l'utilisation de seuils d'exclusion définis dans ces cas pourrait invalider complètement les résultats. Il existe une autre exception, à savoir les enquêtes qui produisent des estimations au niveau à six chiffres du SCIAN, pour lesquelles l'utilisation de seuils d'exclusion fondés sur le SCIAN à quatre chiffres pourrait entraîner l'exclusion de niveaux inacceptablement élevés de RBE au niveau à six chiffres. Dans d'autres cas, l'univers ne comporte que quelques centaines d'unités. Le recours à l'échantillonnage dans ces cas n'a aucun sens, et le renouvellement de l'échantillon après deux ans seulement n'est pas possible. De nombreuses enquêtes ne pourront se conformer à ces méthodes, à moins d'être remaniées, ce qui fait que des exemptions temporaires seront nécessaires.

Nous proposons que le Comité de gestion de l'acquisition des données, dont il est question ci-dessous, soit autorisé à recevoir les demandes de dérogation aux méthodes obligatoires décrites ci-dessus et à les approuver. Toutes les exemptions devront être justifiées par écrit. Une compilation de ces exemptions et des raisons qui les justifient sera utilisée pour préciser ces méthodes à l'avenir.

4. Élaborer une politique ministérielle sur l'acquisition des données auprès des entreprises

L'acquisition des données est certes l'une des activités les plus importantes pour le bon fonctionnement de Statistique Canada. Les données brutes constituent la matière première qui nous est indispensable pour la fabrication des différentes séries statistiques. Cependant, l'acquisition des données est une question fort complexe qui fait intervenir de nombreux facteurs qui sont souvent en opposition mutuelle et qui évoluent à la fois constamment et rapidement. Certains aspects pointus de l'acquisition des données sont encadrés par d'autres politiques, mais la question dans son ensemble ne fait l'objet d'aucune politique. Dans ce contexte, le Groupe de travail est d'avis qu'une politique ministérielle sur l'acquisition des données auprès des entreprises serait fort utile. Une telle politique permettrait non seulement de formaliser les grands paramètres entourant l'acquisition des données auprès des entreprises par le Ministère, mais aussi de mieux les faire connaître et de graduellement les intégrer à la culture organisationnelle.

5. Former un Comité ministériel de gestion portant sur l'acquisition des données auprès des entreprises

Tel que mentionné précédemment, plusieurs des facteurs entourant la question de l'acquisition des données auprès des entreprises sont sujets à une évolution rapide. À titre d'exemple, mentionnons l'accès accru aux données administratives, surtout les données fiscales, et les progrès très rapides au plan de la technologie. Dans un tel contexte, il est nécessaire de constamment s'interroger et d'examiner les mesures concrètes que devrait prendre le Bureau pour demeurer au fait des différents aspects entourant l'acquisition des données. Le Groupe de travail est d'avis que la question de l'acquisition des données auprès des entreprises et de ses nombreuses ramifications sur les activités du Bureau devrait faire l'objet de l'attention d'un

Comité ministériel de gestion. Le mandat d'un tel comité pourrait notamment inclure les éléments suivants: élaborer une politique ministérielle sur l'acquisition des données; examiner les requêtes d'exception à cette politique; fournir des conseils aux gestionnaires en général, et à la haute gestion en particulier, sur les mesures concrètes à prendre en réponse à l'évolution des différents facteurs qui touchent l'acquisition des données; accroître la sensibilité des gestionnaires au problème du fardeau de réponse; examiner les nouvelles initiatives d'acquisition des données qui ont le potentiel d'accroître de façon importante le fardeau de réponse des entreprises; et promouvoir les bonnes pratiques en matière de collecte des données. Le Groupe est d'avis que ce comité devrait être présidé par un statisticien en chef adjoint, et compter parmi ses membres le protecteur des entreprises (ombudsman), et possiblement des représentants des principaux ministères fédéraux fournisseurs de données.

6. Créer une fonction d'examen centralisé des nouvelles initiatives d'acquisition de données qui ont le potentiel d'accroître de façon importante le fardeau de réponse des entreprises

De façon générale, le contenu des activités de collecte des données auprès des entreprises est établi par les gestionnaires des programmes spécialisés. Il n'y a aucun doute que ces gestionnaires sont sensibles au fardeau de réponse et que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt des programmes. Cependant, étant donné que l'analyse sous-jacente aux prises de décision est surtout faite dans une perspective locale, il y a risque d'introduire de la duplication, réelle ou apparente, sans que cela soit une décision consciente de la part du Ministère. Il arrive que ce genre de situation soit porté à notre attention par des répondants, sans que nous soyons au fait de la situation. Il faut alors prendre des mesures réactives, mais une partie des dommages est déjà faite. Le Groupe de travail est d'avis que l'examen centralisé au préalable des activités de collecte majeure permettrait d'identifier à l'avance les situations qui ont le potentiel de causer des difficultés importantes du point de vue du fardeau des répondants. De telles situations pourraient alors être portées à l'attention du Comité ministériel de gestion sur l'acquisition des données, et subséquemment à la haute gestion si nécessaire, pour fins de discussion et d'examen dans une perspective plus générale. Au plan opérationnel, l'examen pourrait être effectué par un membre attiré du Comité ministériel de gestion sur l'acquisition des données. Il est important de noter que ce n'est pas l'intention du Groupe de travail de proposer un processus administratif lourd et complexe. Le but est plutôt d'avoir un mécanisme qui permette de faciliter l'apport des éléments de perspective globale dans les prises de décision liées à nos activités de collecte des données auprès des répondants.

7. Accroître et coordonner davantage nos activités de recherche et de développement ayant pour objectif l'utilisation accrue des données administratives

Il n'y a aucun doute que le recours aux données administratives, surtout les données fiscales, constitue l'un des moyens les plus efficaces de réduire le fardeau de réponse. Cependant, l'accès aux données administratives et leur utilisation à des fins statistiques comprend plusieurs éléments qui sont fort dynamiques et qui évoluent sans cesse. À titre d'exemple, mentionnons une augmentation imminente et importante de la disponibilité des données fiscales suite à la mise en place du programme GIFI, la disponibilité relativement récente de données liées à la TPS, et les progrès rapides de la technologie qui offrent une capacité accrue d'accès et de traitement. Des travaux de recherche et de développement sont constamment nécessaires pour déterminer précisément et concrètement les différentes façons possibles d'intégrer les données administratives dans nos activités d'enquêtes. Il n'y a aucun doute que beaucoup d'efforts sont

actuellement consacrés à l'exploitation des données administratives, mais ces efforts sont dispersés dans plusieurs programmes et sont souvent subordonnés aux activités opérationnelles. Le Groupe de travail est d'avis que des gains plus importants pourraient être réalisés si nous pouvions coordonner davantage et mieux appuyer nos travaux de recherche et d'analyse liés à l'exploitation des données administratives. Par exemple, nous pourrions bâtir une petite équipe au sein de la Division des données fiscales qui aurait comme rôle explicite d'améliorer la coordination des travaux d'exploitation des données fiscales et d'appuyer ces travaux en y apportant une expertise technique. Ce centre de ressources spécialisées comprendrait un personnel restreint composé d'économistes-chercheurs et de méthodologistes à temps plein, et travaillerait en étroite collaboration avec les programmes spécialisés. Le mandat d'un tel centre pourrait notamment inclure les éléments suivants : étudier les applications concrètes des données fiscales ayant un fort potentiel de réduction du fardeau de réponse; élaborer, tenir à jour et diffuser un plan de travail général portant sur les initiatives en cours et à venir concernant l'utilisation des données fiscales; et mettre en place des mécanismes permettant aux personnes qui travaillent avec les données fiscales un peu partout dans les divisions de former un réseau et ainsi d'échanger régulièrement de l'information sur des sujets d'intérêt mutuel comme les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les méthodes employées. Une meilleure coordination des travaux de recherche permettrait de rationaliser et d'utiliser plus efficacement nos ressources humaines, notamment nos ressources méthodologiques déjà fort sollicitées. Il est important de mentionner que l'objectif visé n'est pas de soustraire les programmes spécialisés à leurs responsabilités en matière de recherche et de développement liés aux données administratives, loin de là. Il s'agit plutôt d'avoir un groupe chargé de mieux coordonner ces activités et d'assurer un leadership en la matière. Cette recommandation rejoint de près les vues de la Division des données fiscales.

8. Accorder davantage d'importance à l'évaluation critique des données recueillies et des méthodes utilisées pour y arriver

Historiquement, l'évaluation critique de nos programmes dans le but d'en rationaliser le contenu a généralement été motivée par des considérations budgétaires. Le Groupe de travail estime que l'évaluation critique des données recueillies dans le cadre de nos programmes statistiques devrait occuper une priorité beaucoup plus importante qu'actuellement. Par exemple, nous devrions constamment chercher des occasions d'utiliser des questionnaires abrégés pour les petites entreprises et de compléter l'information au moyen des données administratives. Ou encore, nous devrions accorder une importance accrue à l'étude de la stabilité des variables dans le temps de façon à possiblement réduire la fréquence et le contenu de nos activités de collecte. Nous avons plutôt tendance à répéter plus ou moins machinalement nos activités de collecte de données, plutôt que de constamment s'interroger sur ce qui pourrait être fait pour les réduire. En particulier, il est suggéré qu'il y ait un processus annuel d'évaluation critique du contenu de l'Enquête unifiée auprès des entreprises. De façon générale, l'évaluation critique du contenu des programmes et des méthodes d'acquisition des données devrait davantage être valorisée et intégrée à notre culture organisationnelle. De plus, le Comité ministériel de gestion sur l'acquisition des données, proposé ci-haut, pourrait se pencher sur les principaux paramètres à considérer lors de telles évaluations.

9. Continuer d'exploiter activement les nouvelles technologies afin de développer des outils de collecte conviviaux et personnalisés

Il n'a aucun doute que la technologie progresse à un rythme effarant, ouvrant ainsi la porte à des possibilités accrues en matière de collecte des données. Le Groupe de travail désire réitérer l'importance pour Statistique Canada de continuer à exploiter activement les nouvelles technologies dans le but de faciliter la tâche des répondants. Par exemple, le Groupe est d'avis que nous devrions continuer à poursuivre vigoureusement les initiatives suivantes : production et utilisation de questionnaires avec un contenu personnalisé en fonction des caractéristiques connues du répondant; développement d'outils de collecte disponibles sur support électronique, notamment disquette et Internet; et l'intégration dans la mesure du possible de nos questionnaires à des logiciels commerciaux de comptabilité des entreprises. Cette dernière suggestion comprend cependant plusieurs éléments qui requièrent un examen plus approfondi. Un tel examen suivi de propositions sur les mesures et les orientations à prendre pourrait certes faire partie du plan de travail du Comité ministériel de gestion sur l'acquisition des données.

10. Assurer une meilleure coordination au niveau des périodes de collecte des données des différentes enquêtes

C'est un phénomène bien connu que la vaste majorité des entreprises sont disposées à collaborer à nos enquêtes en autant qu'ils estiment que le fardeau que nous leur imposons soit raisonnable. Or, il arrive assez souvent que le seuil de tolérance d'un répondant soit dépassé au moment où il se retrouve sollicité par plusieurs enquêtes à l'intérieur d'un court laps de temps. L'ajout d'une nouvelle enquête, qu'elle soit exigeante ou non, constitue alors la goutte qui fait déborder le vase. Le répondant devient ainsi aliéné et décide alors de cesser complètement et catégoriquement de répondre à nos enquêtes. L'un des éléments importants du fardeau imposé à un répondant est non seulement son ampleur, mais aussi sa concentration dans le temps. Le Groupe de travail estime que des gains importants au niveau du fardeau de réponse pourraient être réalisés avec une meilleure coordination des périodes de collecte des données des différentes enquêtes.

11. Accroître nos efforts pour contacter les répondants autant que possible au moment de l'année où cela leur convient le mieux

Il arrive régulièrement que les répondants soient appelés à consulter leurs dossiers, notamment ceux liés à leur comptabilité, pour être en mesure de nous fournir les renseignements que nous désirons obtenir. Pour faciliter la tâche des répondants, nous devons nous efforcer de les contacter au moment de l'année où les dossiers pertinents existent et sont encore frais à leur mémoire. C'est pourquoi le Groupe de travail estime qu'il est important de poursuivre nos efforts, voire même les augmenter, en matière de mise à la poste et de collecte échelonnées au cours de l'année en fonction des caractéristiques et des préférences des entreprises. Le Groupe est d'avis que cela constitue un élément important d'une stratégie d'acquisition des données.

12. Poursuivre nos efforts pour que les concepts employés lors de nos activités de collecte de données soient davantage harmonisés avec ceux des répondants

L'une des façons efficaces de réduire le fardeau de réponse est d'adapter les concepts que nous utilisons pour la collecte des données à ceux utilisés par les répondants. Cela permet de transférer du répondant au Ministère la tâche, souvent difficile et coûteuse, de convertir l'information selon les concepts statistiques que nous utilisons. Au fil des ans, beaucoup d'efforts ont été déployés pour utiliser des concepts de collecte qui soient aussi conviviaux que possible pour les répondants. Notons par exemple la possibilité de rapporter l'information selon l'exercice financier ou encore selon différentes unités de mesure. Malgré cela, le Groupe estime que des gains additionnels importants peuvent être réalisés dans ce domaine.

13. Poursuivre le programme de KPM et l'intégrer davantage avec les efforts des programmes spécialisés

Il va sans dire que le programme de KPM s'avère jusqu'à présent une initiative fort positive. Parmi les nombreux bénéfices qui en découlent, notons le développement de meilleures relations de confiance avec les grandes entreprises, une meilleure coordination de nos activités de collecte avec ces dernières, et ultimement des données de bien meilleure qualité. Outre le programme de KPM, il y a des contacts nombreux et réguliers entre les grandes entreprises et les différents gestionnaires de programme, y compris les gestionnaires dans les divisions chargées des opérations de collecte des données. Le Groupe estime que ces contacts sont sains, nécessaires et qu'on devrait certes continuer à les encourager. Cependant, le Groupe est d'avis qu'on devrait étudier la possibilité que ces contacts soient davantage intégrés au programme KPM, avec l'objectif d'en retirer des bénéfices accrus. On pense ici au développement et à la mise en place de la notion de quasi-KPM. Le Groupe de travail croit que cette initiative est souhaitable et qu'elle recevrait un accueil très favorable de la part des gestionnaires de programme.

14. Poursuivre le développement d'un inventaire complet de nos activités de collecte pour chaque répondant

Le groupe de travail a longuement discuté de la possibilité d'énoncer des éléments stratégiques d'acquisition de données à caractère quantitatif. Par exemple, le fardeau imposé à un répondant ne devrait pas excéder un seuil annuel exprimé en nombre de contacts, d'enquêtes ou d'heures. Pour être en mesure de faire des progrès à ce chapitre, il est essentiel de mettre en place et de tenir à jour un répertoire complet de nos activités de collecte pour chaque répondant. Par complet, nous entendons toutes nos activités de collecte de données auprès des entreprises, y compris celles qui ne sont pas directement liées au Registre des entreprises. C'est ce qui prend actuellement forme avec le système CATS. Le Groupe estime que le développement de ce système est une initiative très importante qu'il faille poursuivre vigoureusement. De plus, le Groupe encourage toutes les enquêtes qui le peuvent à utiliser dès maintenant ce système afin de mieux gérer leur fardeau de réponse. Le système CATS est la clé qui ouvrira la porte à tout un éventail de moyens nouveaux et puissants pour un meilleur contrôle quantitatif et ciblé du fardeau imposé aux répondants. En plus de cet outil essentiel, le Groupe est d'avis qu'il devrait y avoir davantage de variables sur le Registre des entreprises, par exemple les actifs, afin de pouvoir réaliser des travaux analytiques plus intégrés avec les données fiscales et être en mesure de prendre de meilleures décisions au chapitre du fardeau de réponse.

Annexe A : Calcul des seuils d'exclusion

Aux fins du présent exercice, on a utilisé les données du Registre des entreprises dans sa forme actuelle. Étant donné que l'on souhaitait que ces seuils d'exclusion soient peu élevés, les calculs ont été effectués au niveau de l'établissement, à partir de la valeur des revenus bruts de l'entreprise (RBE) figurant dans le Registre.

La première étape a consisté à classer chacune des entreprises selon sa province d'origine et son code à quatre chiffres du SCIAN. On a dénombré environ 3 500 de ces « cellules » comprenant au moins un établissement. Pour chaque cellule, on a par la suite calculé la « valeur du seuil de 5 % » des RBE. Les établissements d'une cellule donnée ont été triés en ordre décroissant de RBE, et les établissements ont été choisis dans l'ordre, à partir du haut de la liste jusqu'au point où les RBE cumulatifs de ces établissements dépassaient 95 % des RBE totaux pour la cellule. Les RBE du dernier établissement inclus correspondent à la « valeur du seuil de 5 % » pour la cellule.

Par la suite, les 3 500 cellules ont été triées en ordre décroissant, selon la valeur de leur seuil de 5 %. Les résultats obtenus figurent dans un graphique (figure 1), où l'axe des ordonnées représente le logarithme de la valeur du seuil de 5 %, et l'axe des abscisses, l'ordre de tri de la cellule (de 1 à 3 500). On a choisi une échelle logarithmique des valeurs du seuil de 5 %, étant donné que ces valeurs varient considérablement d'une cellule à l'autre. L'examen de ce graphique démontre que pour les valeurs du seuil de 5 % comprises entre 30 000 \$ et 250 000 \$ environ (4,5 et 5,4 sur l'axe des ordonnées), le rapport entre le logarithme de la valeur du seuil et l'ordre de tri est essentiellement linéaire. Cet examen et des discussions qui se sont tenues avec l'équipe ont mené à la recommandation d'un seuil inférieur absolu de 30 000 \$ et d'un seuil supérieur absolu de 250 000 \$.

Nous avons par la suite voulu préciser un petit nombre d'autres seuils (le chiffre de quatre semblait raisonnable), entre ces deux limites, en fonction de la province et de la branche d'activité. Le choix de ces quatre seuils intermédiaires revient à approximer la partie linéaire de la courbe (entre les limites de 30 000 \$ et de 250 000 \$) par une fonction en escalier à quatre niveaux. Après discussion avec l'équipe, il a été décidé d'imposer, pour la fonction en escalier, la contrainte que sa valeur ne dépasse jamais celle de la droite dont elle est l'approximation, c'est-à-dire que les pourcentages de RBE exclus de chaque cellule ne devaient jamais dépasser 5 %. Étant donné que la courbe est linéaire, la meilleure façon de procéder consiste à diviser, sur l'axe des ordonnées, l'intervalle entre $\log(30\ 000\ \$)$ et $\log(250\ 000\ \$)$ en quatre parties égales. Les valeurs des revenus correspondant à ces points sont les suivantes : 45 844 \$, 70 057 \$, 107 056 \$ et 163 597 \$. Il convient de souligner que les intervalles ne sont pas égaux, étant donné qu'ils ont été calculés au moyen d'une échelle logarithmique. Toutefois, le rapport entre deux intervalles consécutifs, quels qu'ils soient, est constant.

En pratique, ces seuils seront appliqués à partir d'un tableau de référence indiquant le seuil approprié pour chacune des 3 500 combinaisons de provinces et de codes à quatre chiffres du SCIAN.

Seuil de 5 % en fonction de l'ordre de tri
(province selon le code à quatre chiffres du SCIAN)

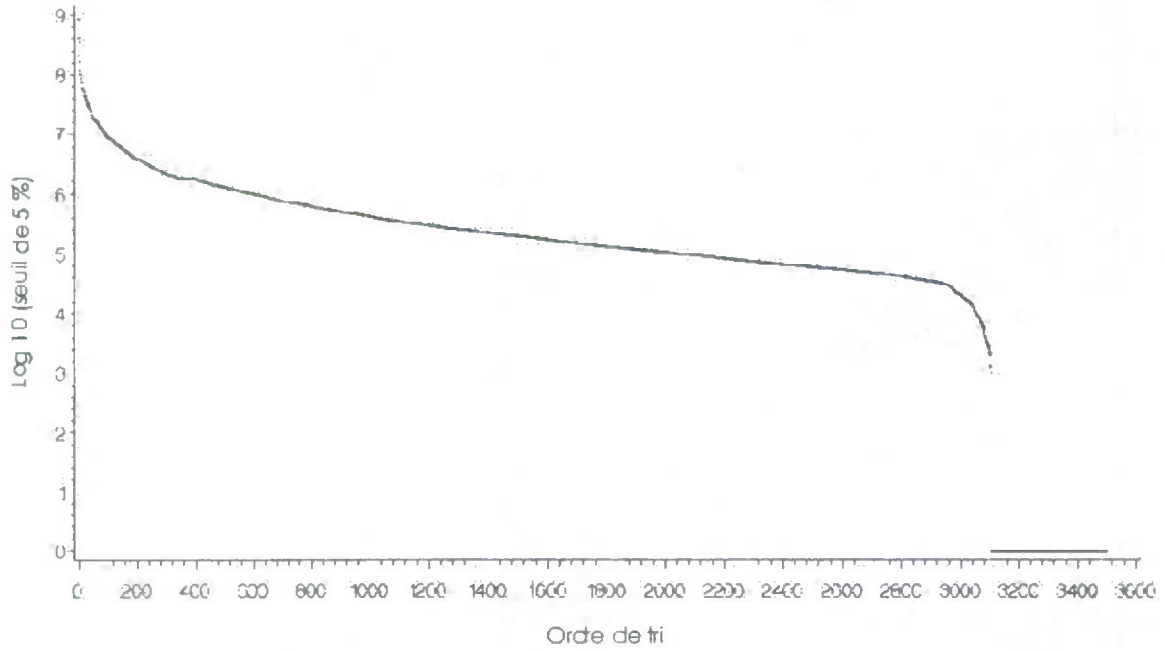


Figure 1 : Logarithme du seuil de 5 % en fonction de l'ordre de tri

Dans le cadre du PASEP, on a réimprimé une série de documents techniques, principalement pour usage interne. Voici la liste des réimpressions disponibles. Pour obtenir des copies communiquez avec Bonnie Bercik au (613) 951-6790 ou Diane Proulx au (613) 951-7192, numéro de télécopieur (613) 951-0411 ou écrire à Statistique Canada, 13^e étage, Immeuble Jean Talon, Parc Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

1. Programme unifié des statistiques sur les entreprises – Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales – le 5 mai 1997 – Programme de Gestionnaire du PASEP.
2. Cadre d'évaluation du PASEP – le 15 septembre 1997 – Philip Smith.
3. Rapport de l'Enquête unifiée sur les entreprises et les modalités de déclaration – Consultations auprès des entreprises – août 1997 – Larry Murphy, Guy Gellatly et Junior Smith.
4. Bilan de l'évolution du PASEP : Notes d'une séance d'information à l'intention des représentants fédéral et provinciaux des finances, qui a eu lieu à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 12 mars 1997 – Philip Smith.
5. Aperçu du Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales – novembre 1997 – Don Royce, Francine Hardy et George Beelen.
6. Des bases de données pour la conception, la génération et le stockage des questionnaires-entreprises à Statistique Canada – le 5 novembre 1997 – Alana M. Boltwood.
7. La statistique des entreprises : sa raison d'être – le 15 avril 1998 – Elise Mennie.
8. Bilan du PASEP 15 mois après son lancement – le 24 avril 1998 – Philip Smith.
9. Programme des gestionnaires des répondants clés (GRC) – Rapport annuel pour 1997-1998 – mai 1998 – Vicki Crompton.
10. Un cadre de planification de la collecte des données de l'Enquête unifiée sur les entreprises – le 28 octobre 1998 – Alana Boltwood.
11. Répercussions du financement du PASEP sur le programme et les réalisations de la Division des services en 1997-1998 – avril 1998 – Gordon Baldwin.
12. L'organisation et la structure décisionnelle du PASEP – le 17 août 1998 – Philip Smith.
13. Les buts principaux du PASEP – le 17 novembre 1997 – Philip Smith.
14. Terminologie et cadre de référence du questionnaire de l'Enquête unifiée sur les entreprises – le 5 juin 1998 – Philip Smith.
15. Amélioration de la qualité des statistiques économiques provinciales et mesure des changements apportés – août 1998 – Philip Smith.
16. Rapport annuel 1997-1998 – Médiateur – Fardeau de réponse de la petite entreprise – juillet 1998 – Michael Issa.
17. Le processus décisionnel du PASEP le 1^{er} octobre 1998 – Philip Smith.
18. Groupe de travail sur la déclaration électronique des données (DED) – avril 1998 – Guy Parent, Monique Gaudreau, Joe Wilkinson, Doug Zinnicker, Laurie Hill, Denis Leblanc, Mario Ménard, Anne Ladouceur, George Andrusiak.
19. Trousse d'information sur le PASEP – octobre 1998 – Philip Smith.
20. L'EUE et les secteurs non commerciaux – le 17 septembre 1997 – Art Ridgeway.
21. Le guide de l'utilisateur du SASC – avril 1998 – Janet Howatson.

22. Compte rendu de la collecte et la saisie de données DOI pour l'EUE de 1997 – le 3 septembre 1998 – Anne Ladouceur.
23. Contribution prévue de la DDS au PASEP, 1998-1999 – septembre 1998 – Shirley Dolan.
24. La formule de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée – août 1998 – Karen Hall.
25. Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises – le 22 juillet 1998 – François Maranda et Don Royce.
26. Rôles et responsabilités dans le cadre du Programme unifié des statistiques sur les entreprises – le 15 décembre 1998 – George Andrusiak, Richard Barnabé, Albert Meguerditchian, Ray Ryan et Philip Smith.
27. Document sur le Projet d'amélioration des statistiques économiques Provinciales de la conférence mixte de l'AISE/AISO – le 22 juillet 1998 – Royce Maranda.
28. Groupe de travail sur les relations avec les répondants – le 5 mars 1999 – Dale Sewell.

Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises

De façon générale, le Groupe de travail a comme mandat d'élaborer les éléments d'une stratégie corporative applicable aux activités du Ministère en matière de collecte des données auprès des entreprises. Étant donné la multitude des enquêtes auprès des entreprises effectuées par le Ministère, le développement d'une stratégie corporative d'acquisition des données constitue une tâche fort complexe et difficile. Cependant, le Groupe de travail estime qu'une approche corporative, et non pas restreinte à un Secteur ou à un programme en particulier, est essentielle. Peu importe le sujet d'une enquête ou sa division auteur, les répondants la considèrent d'abord et avant tout comme une enquête provenant de Statistique Canada. Une pratique normalisée et cohérente à l'échelle du Ministère est nécessaire. C'est dans cette optique que le Groupe de travail a abordé son mandat.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Pour plus de renseignements sur ce document, veuillez communiquer
avec Bonnie Berck (613) 951-6790 ou Diane Proulx (613) 951-7192
Télécopieur : (613) 951-0411

Mars 1999
Ottawa

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010294689